

Challenge Pays de Morlaix – La Source (2023)

Le « **Challenge Pays de Morlaix – La Source** » est réservé aux compétiteurs Access1/2/3/4 Hommes et Femmes licenciés FFC.

Article 1 :

Il y aura un classement individuel et par équipes dans la catégorie Access 1-2 et un classement individuel et par équipes dans la catégorie Access 3-4.

Article 2 :

Les épreuves aux nombres de 6 seront contrôlées par l'Union Cycliste Pays de Morlaix :

16 Avril : Ploujean-Morlaix = Access1/2 + Access3/4

05 Mai : Taulé = Access1/2 + Access3/4

18 Mai : Bolazec = Access1/2 + Access3/4

10 Juin : Kerozar-Morlaix = Access1/2 + Access3/4

18 Août : Scignac = Open3+Access1/2/3/4

10 Septembre : Finale St Thégonnec = Access1/2 + Access3/4

Article 3 :

Les classements généraux seront dotés de **prix et lots en nature pour une valeur de 1.000€**.

Les 5 premiers de chaque classement individuel ainsi que les 3 premiers clubs de chaque classement par équipes seront récompensés .

La remise des prix s'effectuera à l'issue de l'épreuve finale.

La participation à la dernière épreuve est **obligatoire** pour figurer dans le classement général final.

Les classements intermédiaires ainsi que les classements généraux seront gérés et diffusés directement par l'UCPM.

Article 4 :

Le classement individuel est établi par addition des points acquis sur chaque épreuve. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur final ou leader pour les épreuves intermédiaires.

En cas d'égalité dans le classement final, le classement de la dernière épreuve départagera les ex-aequo.

Article 5 :

Devront se présenter au podium protocolaire à l'issue de chaque épreuve le leader du challenge dans chaque catégorie (Access1-2 et Access3-4).

L'attribution d'un maillot de leader s'effectue au départ de l'épreuve suivante.

Chaque leader ayant obtenu un maillot de leader sur l'épreuve précédente devra se présenter avec ce maillot au départ de l'épreuve suivante, le port du maillot de leader étant obligatoire pendant la course et devra le restituer au podium à l'issue de celle-ci.

Après la finale à St Thégonnec le 10 septembre, devront se présenter : les 5 premiers du classement individuel de chaque catégorie ainsi que les 3 premiers clubs du classement par équipes.

Article 6 :

Bonification pour participation : (s'accumule au fur et à mesure des épreuves)

A 3 épreuves = 10pts / 4 épreuves = 20pts / 5 épreuves = 30pts / 6 épreuves = 50pts / soit un total **bonus de 110pts** pour un coureur participant à toutes les épreuves.

Grille des points Classement individuel :

1er = 75 pts	6ème = 36 pts	11ème = 18 pts	16ème = 9 pts
2ème = 60 pts	7ème = 32 pts	12ème = 16 pts	17ème = 8 pts
3ème = 50 pts	8ème = 28 pts	13ème = 14 pts	18ème = 7 pts
4ème = 45 pts	9ème = 24 pts	14ème = 12 pts	19ème = 6 pts
5ème = 40 pts	10ème = 20 pts	15ème = 10 pts	20ème = 5 pts

Article 7 :

Tout coureur qui se trouve en période de transition de montée en Open3 devra informer l'UCPM et ne pourra figurer dans le classement final.

Tout coureur qui au cours du « **challenge Pays de Morlaix – La Source** » monte de Access 3 en Access 2 ne pourra figurer dans le classement final des Access 3-4.

50% de ses points acquis dans le challenge Access 3-4 lui seront crédités pour le challenge Access 1-2.

Article 8 :

Le classement par équipes sera établi à l'issue de chacune des épreuves par addition des places obtenues par les 3 premiers coureurs de chaque équipe.

Le classement sera établi par addition de points à la place réelle des coureurs pour **chaque club**.

Les points seront attribués au titre du club à l'issue de chaque épreuve pour le classement par équipes.

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité au classement final, le classement de la dernière épreuve départagera les équipes ex-aequo.

Grille des points Classement par équipes :

1er = 20 pts	4ème = 14pts	7ème = 10pts	10ème = 7pts	13ème = 4pts
2ème = 18 pts	5ème = 12 pts	8ème = 9pts	11ème = 6pts	14ème = 3pts
3ème = 16 pts	6ème = 11 pts	9ème = 8pts	12ème = 5pts	13ème = 2pts

Pour tout renseignement, contact : president.ucpm@gmail.com